

MHM CORPORATE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 799 296,521 euros

Siège social : 27, avenue de l'Opéra, 75001 Paris

542 030 200 R.C.S. Paris — LEI 969500SYCOPKNKYE9T19

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Période du 1er janvier au 30 juin 2026

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de 2 271 184 €

632 013 843 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes

inscrite à la Compagnie Régionale de

Versailles et du Centre

Exco Socodec

51, avenue Françoise Giroud

21000 Dijon

S.A.S. au capital de 3 200 000 €

400 726 048 RCS Dijon

Société de Commissariat aux Comptes

inscrite à la Compagnie Régionale de

Besançon-Dijon

Sommaire

1. Attestation du responsable
2. Présentation du groupe, faits marquants de la période
3. Événements postérieurs à la période
4. Changements de méthodes
5. Filiales et participations
6. Annexe 1 — États financiers au 30 juin 2026
7. Annexe 2 — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

1. Attestation du responsable

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d’activité figurant présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice en cours. » »

Paris, le 30 septembre 2026

Monsieur Rudie Reedijk
Président-Directeur Général

2. Présentation de la société, faits marquants de la période

2.1 Présentation de la société et évolution

Depuis le début de l'exercice 2026, MHM CORPORATE (anciennement MYHOTELMATCH) poursuit un plan de restructuration financière et de gouvernance visant à assainir son bilan, réduire son endettement et renforcer sa structure financière. Ce plan s'est traduit, au cours du premier semestre puis postérieurement à la période, par un changement de dénomination sociale, trois réductions de capital successives (deux au cours de la période, cf. § 2.2.2 et § 2.2.5, une troisième postérieurement, cf. § 6.8.5), un renouvellement de la gouvernance et l'engagement d'une opération de conversion de dette en capital par voie d'émission d'Obligations Remboursables en Actions (« ORA »).

La société ne détient plus aucune filiale depuis la clôture de l'exercice 2024.

2.2 Faits marquants de la période

2.2.1 Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 février 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 février 2026 a adopté l'ensemble des résolutions proposées, emportant notamment : le changement de dénomination sociale de MYHOTELMATCH en MHM CORPORATE, l'autorisation d'une réduction du capital social mise en œuvre en deux étapes (cf. § 2.2.2 et § 2.2.5), ainsi que l'octroi au Conseil d'administration de plusieurs délégations de compétence, dont les 17ème et 22ème résolutions constituant la base juridique de l'opération d'émission d'ORA2 engagée ultérieurement (cf. § 2.2.9).

2.2.2 Réduction de capital — première étape (4 février 2026)

Faisant application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 2 février 2026, la société a procédé le 4 février 2026 à une première réduction de la valeur nominale de l'action, ramenée de 1 euro à 0,25 euro, sans modification du nombre d'actions (3 601 580 actions inchangées).

2.2.3 Émission d'obligations à court terme (13 mars 2026)

La société a procédé à une émission d'obligations à court terme d'un montant de 196 000 euros, destinée à couvrir ses besoins de trésorerie dans l'attente de la restructuration de sa dette.

2.2.4 Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2026 a notamment pris acte de la démission des commissaires aux comptes Deloitte & Associés et RBA SA, et a nommé en remplacement Grant Thornton (représenté par M. Laurent Bouby) et Exco Socodec (représenté par M. Loïc Valichon) en qualité de commissaires aux comptes titulaires, pour les besoins de la certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des exercices suivants.

2.2.5 Réduction de capital — seconde étape (30 avril 2026)

La société a procédé le 30 avril 2026 à une seconde réduction de la valeur nominale de l'action, ramenée de 0,25 euro à 0,0125 euro, sans modification du nombre d'actions, portant le capital social à 45 019,75 euros (3 601 580 actions).

2.2.6 Exécution d'une cession de créances au profit de M. Diede van den Ouden — Ott Heritage (19 mai 2026)

Par acte du 19 mai 2026, M. Diede van den Ouden a notifié à la société l'exécution, à son profit, d'une cession de créances consentie par Ott Heritage (anciennement Courbet Heritage, l'« Assignor ») en garantie d'un prêt de 350 000 euros, majoré d'intérêts au taux de 5 % l'an, consenti par M. van den Ouden (le « Lender ») à Ott Heritage Hospitality (anciennement Courbet Heritage, le « Borrower ») par contrat du 13 décembre 2025, venu à échéance le 10 mars 2026 sans remboursement. Cette cession portait sur des créances détenues par Ott

Heritage à l'encontre de la société, en qualité de débitrice cédée, pour un montant de 738 378,78 euros. Du fait de cette exécution, la société doit désormais s'acquitter de ce montant directement auprès de M. van den Ouden plutôt qu'auprès d'Ott Heritage. Ce montant a été intégré dans la dette de M. van den Ouden convertie en ORA2 (cf. § 2.2.9).

2.2.7 Publication des résultats et du Rapport Financier Annuel 2025 (8 juin 2026)

Le 8 juin 2026, la société a publié ses résultats annuels audités 2025, son Rapport Financier Annuel 2025, l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, ainsi que la résiliation de son contrat de liquidité.

2.2.8 Changement de gouvernance (17 juin 2026)

Le Conseil d'administration, réuni le 17 juin 2026, a pris acte de la démission de M. Diede van den Ouden de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, celui-ci devenant actionnaire/porteur d'ORA de la société. Le Conseil a nommé M. Rudie Reedijk en qualité de Président-Directeur Général. Le Conseil d'administration est depuis composé de MM. Rudie Reedijk (Président-Directeur Général), Jelle Ypma et David Cloetingh (administrateurs).

2.2.9 Avenant à l'ORA1 et émission de l'ORA2 (25 juin 2026)

Le 25 juin 2026, la société a conclu deux opérations concomitantes de restructuration de sa dette obligataire.

D'une part, la société et M. Diede van den Ouden, seul porteur des 720 310 obligations remboursables en actions émises le 8 octobre 2025 (« ORA1 »), ont signé un avenant n°1 au contrat d'émission, avec effet à cette même date, modifiant notamment :

la durée de l'emprunt, portée de 36 à 42 mois à compter de la date d'émission, soit une nouvelle échéance au 31 décembre 2029 (contre le 8 octobre 2028 initialement) ;

l'instauration d'un intérêt de 5 % l'an sur la valeur nominale des obligations, couru depuis la date d'émission (8 octobre 2025) et payable mensuellement, alors que l'ORA1 ne portait initialement pas intérêt ;

une clause de blocage du remboursement en actions dès lors que M. van den Ouden détiendrait, avant ou après le remboursement envisagé, 15 % ou plus du capital social ou des droits de vote de la société ; et

un droit de participation de M. van den Ouden, en sa qualité d'actionnaire, aux augmentations de capital futures de la société, sous réserve de ce même seuil de 15 %.

D'autre part, faisant usage des délégations consenties par l'Assemblée Générale du 2 février 2026 (17ème et 22ème résolutions), le Conseil d'administration a engagé une seconde émission d'Obligations Remboursables en Actions (« ORA2 ») destinée à convertir en capital la dette détenue par :

M. Diede van den Ouden, à hauteur de 1 519 599 euros, dont 779 690 euros de dette directe et 739 909 euros au titre de la créance cédée par Ott Heritage (cf. § 2.2.6) ; et

la société Tonner Drones SA, à hauteur de 1 250 000 euros,

soit un montant total de 2 769 598,78 euros, dans l'objectif de rendre la société effectivement désendettée à l'issue de l'opération.

2.2.10 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2026

La société a convoqué ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour le 30 juin 2026, à l'effet notamment d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de statuer sur diverses résolutions liées à la restructuration en cours. Le déroulement de cette assemblée est présenté au § 3.1 ci-après.

3. Événements postérieurs à la période

3.1 Assemblée Générale du 30 juin 2026 — quorum non atteint

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée le 30 juin 2026 n'a pas pu délibérer, le quorum requis n'ayant pas été atteint. La société en a informé le marché le 1er juillet 2026 et a reconvoqué l'assemblée sur seconde convocation pour le 17 juillet 2026.

3.2 Assemblée Générale sur seconde convocation du 17 juillet 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie sur seconde convocation le 17 juillet 2026 a réuni cinq actionnaires présents ou représentés, détenant ensemble 604 352 actions, soit 16,78 % des actions ayant droit de vote — un quorum suffisant pour délibérer à titre ordinaire, mais insuffisant pour délibérer à titre extraordinaire.

À titre ordinaire, l'Assemblée a notamment :

approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, faisant apparaître une perte de 535 519 euros, et donné quitus entier et sans réserve aux administrateurs ;

décidé d'affecter cette perte en totalité au compte « Report à nouveau », le portant de -17 584 888 euros à -18 120 407 euros, sans distribution de dividende ;

approuvé les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;

nommé Mme Ana Silva et Mme Andreia Gonçalves de Oliveira en qualité de membres du conseil d'administration, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031 ;

approuvé, par votes ex-post, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à M. Jean-François Ott (président du conseil d'administration, et directeur général jusqu'au 15 décembre 2025), à M. Diede van den Ouden (directeur général du 15 au 31 décembre 2025) et aux administrateurs non dirigeants ;

approuvé, par votes ex-ante, les politiques de rémunération 2026 de M. Jean-François Ott, de M. Diede van den Ouden, de M. Rudie Reedijk — dont la rémunération de directeur général à compter du 2 février 2026 comprend une part fixe de 55 000 euros et une part variable de 35 000 euros, cette dernière conditionnée à la réalisation d'une levée de fonds d'au moins 1 000 000 euros par augmentation de capital au plus tard le 31 décembre 2026 — ainsi que des administrateurs non dirigeants, pour une enveloppe globale annuelle de 60 000 euros ;

donné tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

À titre extraordinaire, en revanche, la résolution de délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour procéder au regroupement des actions de la société n'a pas pu être mise aux voix, le quorum requis pour les assemblées générales extraordinaires n'ayant pas été atteint. Cette résolution devra être représentée à une prochaine assemblée.

3.3 Poursuite de la restructuration de la dette (ORA2)

L'émission d'ORA2 engagée le 25 juin 2026 (cf. § 2.2.9) vise à convertir en capital la dette détenue par M. Diede van den Ouden, à hauteur de 1 519 599 euros — dont 779 690 euros de dette directe et 739 909 euros au titre de la créance cédée par Ott Heritage suite à l'exécution du 19 mai 2026 (cf. § 2.2.6) — et par la société Tonner Drones SA, à hauteur de 1 250 000 euros, soit 2 769 598,78 euros au total. Ce montant figure au passif du bilan au 30 juin 2026 au poste « Emprunt obligataire ORA 2 » (cf. § 6.2).

Le 9 septembre 2026, la société a informé le marché qu'une erreur avait été identifiée lors de la préparation de ses comptes semestriels dans le montant total de l'émission ORA2, initialement surévalué de 200 000 euros. Le Conseil d'administration, réuni ce jour, a approuvé un avenant n°1 au contrat d'émission des ORA2 ramenant le montant total de l'émission de 2 969 599 euros à 2 769 599 euros, réduisant d'autant l'endettement financier

total de la société par rapport aux chiffres précédemment communiqués. Les montants présentés dans le présent rapport intègrent déjà cette correction.

Le 22 septembre 2026, le Conseil d'administration a pris acte d'une demande de remboursement en actions de 242 000 ORA2 adressée par Tonner Drones SA, sur les 1 250 000 ORA2 initialement souscrites. Faisant application du ratio de remboursement ajusté à 90,909 actions par ORA2 (cf. § 2.2.9 et § 3.5), le Conseil a constaté le remboursement de ces 242 000 ORA2 par l'émission de 21 999 978 actions nouvelles de 0,011 euro de valeur nominale, au prix de remboursement unitaire de 0,011 euro, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal de 241 999,758 euros (prime de remboursement de 0,242 euro). Cette opération est intervenue le même jour que le remboursement, dans les mêmes conditions, de 242 000 ORA1 par M. Diede van den Ouden (cf. § 3.5). À l'issue de l'ensemble de ces opérations, le capital de la société s'élève à 1 799 296,521 euros, divisé en 163 572 411 actions, sous réserve des opérations de règlement-livraison prévues le 30 septembre 2026, à l'issue desquelles le Conseil se réunira à nouveau pour en constater le caractère définitif et modifier corrélativement les statuts.

3.4 Continuité d'exploitation

Les comptes semestriels au 30 juin 2026 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base d'un budget de trésorerie établi par le Conseil d'administration et au regard des éléments suivants, intervenus postérieurement à la clôture de la période :

l'augmentation de capital lancée le 1er septembre 2026 et intégralement souscrite, clause d'extension incluse, pour un montant nominal de 1 275 679,625 euros, dont le règlement-livraison est intervenu le 28 septembre 2026 (cf. § 3.5) ;

le remboursement prochain, au moyen du produit de cette opération, de l'emprunt obligataire à court terme de 196 000 euros émis au cours du premier trimestre 2026 (cf. § 2.2.3) ;

le règlement des dettes d'exploitation de la Société, partiellement intervenu avant le 30 juin 2026 dans le cadre des accords transactionnels conclus avec les créanciers historiques (cf. § 6.9.4), est en cours depuis le 29 septembre 2026 au moyen du produit de l'augmentation de capital, dont le règlement-livraison est intervenu le 28 septembre 2026 (cf. § 3.5).

la conversion en capital d'une partie significative de l'endettement obligataire de la Société, par remboursement partiel en actions des ORA1 et ORA2 (cf. § 3.3 et § 3.5).

La Société n'exerce toutefois pas, à ce jour, d'activité opérationnelle génératrice de revenus. Ses charges de fonctionnement sont couvertes par la trésorerie issue de l'augmentation de capital, et la poursuite de son exploitation au-delà de cet horizon dépendra de la mise en œuvre de la nouvelle orientation stratégique de la Société.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de la Société pour la période close le 30 juin 2026 en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

3.5 Augmentation de capital et remboursement partiel des ORA1 et ORA2 en actions (22 septembre 2026)

Le 1er septembre 2026, la société a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant nominal maximum de 1 109 286,64 euros, par émission d'un maximum de 100 844 240 actions nouvelles au prix de 0,011 euro par action — prix égal à la valeur nominale de l'action, ramenée à ce montant le 26 août 2026 par imputation sur les pertes antérieures (cf. § 6.8.5), de sorte qu'aucune prime d'émission n'a été constatée. L'opération comportait une clause d'extension

dans la limite de 15 % du montant initial. La période de négociation des droits préférentiels de souscription s'est tenue du 4 au 16 septembre 2026, et la période de souscription du 8 au 18 septembre 2026, auprès de CIC Corporate & Institutional Banking, centralisateur de l'opération.

Le Conseil d'administration, réuni le 22 septembre 2026, a arrêté le résultat des souscriptions : 43 603 473 actions ont été souscrites par le public (29 919 434 à titre irréductible, 13 533 639 à titre réductible et 150 400 à titre libre), soit un taux de souscription de 43,24 %. Les 57 240 767 actions non souscrites par le public ont été intégralement absorbées, à titre libre, par les garants de l'opération, qui avaient préalablement pris des engagements de souscription pour un montant total de 1 109 000 euros, soit environ 100 % du montant cible :

Garant	Actions souscrites (base)	Actions souscrites (extension)
Crazy Duck BV (M. Martijn Kok)	24 981 543	7 018 457
Sitimo Ltd. (M. Raifal Savva)	12 903 689	2 933 423
M. Robbertjan Suwerink	9 032 583	3 812 101
M. Leon Hillen	5 161 476	0
M. William Dekker	2 580 738	681 327
M. Marnix van Keulen	2 580 738	681 327

L'augmentation de capital a ainsi été souscrite à 100 %, portant sur 100 844 240 actions nouvelles pour un montant nominal de 1 109 286,64 euros. Le Conseil a en outre décidé de faire usage de la totalité de la clause d'extension, les garants ayant souhaité y souscrire intégralement (cf. tableau ci-dessus), soit 15 126 635 actions nouvelles supplémentaires pour un montant nominal de 166 392,985 euros. L'augmentation de capital totale, clause d'extension incluse, porte ainsi sur 115 970 875 actions nouvelles pour un montant nominal de 1 275 679,625 euros, sans prime d'émission.

Cette augmentation de capital, réalisée à un prix inférieur à la valeur nominale d'une ORA1 ou d'une ORA2 divisée par leur ratio de remboursement initial, a entraîné l'ajustement contractuel de ce ratio, prévu à l'article 4.2 des contrats d'émission respectifs : le Conseil a arrêté le nouveau ratio de remboursement à 90,909 actions par ORA1 et par ORA2 (contre 1 action par ORA initialement), la société devant en informer M. Diede van den Ouden et Tonner Drones SA par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le même jour, le Conseil a par ailleurs constaté le remboursement en actions, au nouveau ratio, de 242 000 ORA1 à la demande de M. Diede van den Ouden et de 242 000 ORA2 à la demande de Tonner Drones SA, donnant lieu chacun à l'émission de 21 999 978 actions nouvelles, pour un montant nominal de 241 999,758 euros (prime de remboursement de 0,242 euro dans chaque cas).

À l'issue de l'ensemble de ces opérations arrêtées par le Conseil du 22 septembre 2026, le capital social de la société s'élève à 1 799 296,521 euros, divisé en 163 572 411 actions de 0,011 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie. Le règlement-livraison de l'augmentation de capital est prévu le 30 septembre 2026, date à laquelle le Conseil se réunira à nouveau pour constater la réalisation définitive de l'opération et modifier corrélativement les statuts. Un communiqué de presse relatif à ces opérations devait être publié le 24 septembre 2026.

4. Changements de méthodes

Les comptes semestriels résumés ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025. Les comptes sont présentés conformément au règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général.

5. Filiales et participations

5.1 Prise de participations et prise de contrôle

La société n'a effectué aucune prise de participation ni prise de contrôle durant la période. Le périmètre de consolidation est inexistant, la société ne détenant plus aucune filiale.

6. Annexe 1 — États financiers au 30 juin 2026

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche. La colonne « Notes » renvoie aux paragraphes de commentaire correspondants.

6.1 Bilan actif

En euros	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Créances clients et comptes rattachés	6.8.2	96	96
Autres créances	6.8.2	316 570	309 201
Charges constatées d'avance	6.8.2	4 155	13 013
Valeurs mobilières de placement		2	11 796
Disponibilités		50 037	656
Total de l'actif circulant (II)		370 860	334 762
Total général de l'actif (I + II)		370 860	334 762

6.2 Bilan passif

En euros	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Capital social	6.8.3	45 020	3 601 580
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6.4	10 663 472	10 663 472
Réserve légale	6.4	56 475	56 475
Report à nouveau	6.4	(14 028 327)	(17 584 888)
Résultat en attente d'affectation	3.2 / 6.4	(535 519)	—
Résultat de l'exercice		(416 547)	(535 519)
I - Total des capitaux propres	6.4	(4 215 425)	(3 798 879)
Fonds non remboursables	6.8.2	3 685 909	720 310
II - Total des autres fonds propres		3 685 909	720 310
Provision pour risques	6.8.1	110 965	—
Provision pour charges		—	—
III - Total des provisions		110 965	—
Emprunts obligataires convertibles		—	—
Autres emprunts obligataires	6.8.2	22 367	—
Intérêts courus sur emprunts obligataires		—	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.8.2	—	114
Emprunts et dettes financières divers	6.8.2	—	6 933
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.8.2	535 862	1 366 708
Dettes fiscales et sociales	6.8.2	45 042	9 885
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		—	—
Autres dettes	6.8.2	186 140	2 029 690
IV - Total des dettes		789 411	3 413 330
Total général du passif (I + II + III + IV)		370 860	334 762

6.3 Compte de résultat

En euros	Notes	30/06/2026 (6 mois)	30/06/2025 (6 mois)
Autres produits		—	1 138
Total des produits d'exploitation (I)		—	1 138
Autres achats et charges externes	6.9.1	126 997	333 801
Impôts, taxes et versements assimilés		239	—
Salaires et traitements	6.9.2	27 500	—
Cotisations sociales	6.9.2	8 250	—
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.9.3	—	14 915
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	6.9.3	—	—
Dotations aux dépréciations : sur actif circulant	6.9.3	—	3 950
Dotations aux provisions	6.9.3	110 965	—
Autres charges	6.9.4	113 823	740
Total des charges d'exploitation (II)		387 774	353 406
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(387 774)	(352 268)
Autres intérêts et produits assimilés	6.9.5	—	73 615
Total des produits financiers (V)		—	73 615
Intérêts et charges assimilées	6.9.6	28 774	24 523
Total des charges financières (VI)		28 774	24 523
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	6.9.5 / 6.9.6	(28 774)	49 093
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		(416 547)	(303 175)
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		0	0
Participation des salariés aux résultats (IX)		—	—
Impôts sur les bénéfices (X)		—	—
BÉNÉFICE OU PERTE		(416 547)	(303 175)
Résultat net par action (en euros)		(0,1157)	(0,0842)

6.4 Tableau de variation des capitaux propres

En euros	Clôture 31/12/2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Clôture 30/06/2026
Capital social	3 601 580	—	—	(3 556 561)	45 020
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 663 472	—	—	—	10 663 472
Réserve légale	56 475	—	—	—	56 475

En euros	Clôture 31/12/2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Clôture 30/06/2026
Report à nouveau	(17 584 888)	—	—	3 556 561	(14 028 327)
Résultat en attente d'affectation	—	(535 519)	—	—	(535 519)
Résultat de l'exercice	(535 519)	535 519	—	(416 547)	(416 547)
TOTAL	(3 798 879)	—	—	(416 547)	(4 215 425)

En euros	Clôture 31/12/2024	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Clôture 30/06/2025
Capital social	3 601 580	—	—	—	3 601 580
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 663 472	—	—	—	10 663 472
Réserve légale	56 475	—	—	—	56 475
Report à nouveau	(16 594 753)	(990 135)	—	—	(17 584 888)
Résultat de l'exercice	(990 135)	990 135	—	(303 175)	(303 175)
TOTAL	(3 263 360)	—	—	(303 175)	(3 566 535)

6.5 Tableau de flux de trésorerie

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	(416 547)	(303 175)
+ Amortissements, dépréciations et provisions	110 965	18 865
- Reprises sur amortissements et provisions	—	—
- Produits de cession d'éléments de l'actif	—	—
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	—	—
- Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	—	—
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	(305 582)	(284 310)
+/- Variation des créances clients	—	—
+/- Variation des autres créances d'exploitation	11 467	—
+/- Variation des dettes fournisseurs	(840 825)	—
+/- Variation des autres dettes d'exploitation	926 640	—
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (A)	(208 300)	(67 919)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	—	—
+ Cessions/réductions d'immobilisations financières	—	—
- Acquisitions d'immobilisations (incorp., corp., financières)	—	—
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)	0	0
- Remboursement comptes courants groupe	—	44 989
+ Augmentation des dettes financières	196 000	—
- Remboursement des dettes financières	—	22 510
+ Avances reçues des tiers	50 000	—
- Avances remboursées aux tiers	—	—

En euros	30/06/2026	30/06/2025
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)	246 000	67 499
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	37 700	(419)
Trésorerie d'ouverture	12 338	14 595
Trésorerie de clôture	50 039	14 176

6.6 Présentation de la société, faits caractéristiques et comparabilité des comptes

6.6.1 Présentation de la société et évolution

La société ne détient plus aucune filiale depuis la clôture de l'exercice 2024. Les comptes semestriels résumés au 30 juin 2026 correspondent donc à des comptes sociaux individuels.

6.6.2 Continuité d'exploitation — Budget de trésorerie

Les comptes semestriels au 30 juin 2026 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base d'un budget de trésorerie établi par le Conseil d'administration et au regard des éléments suivants, intervenus postérieurement à la clôture de la période :

l'augmentation de capital lancée le 1er septembre 2026 et intégralement souscrite, clause d'extension incluse, pour un montant nominal de 1 275 679,625 euros, dont le règlement-livraison est intervenu le 28 septembre 2026 (cf. § 3.5) ;

le remboursement prochain, au moyen du produit de cette opération, de l'emprunt obligataire à court terme de 196 000 euros émis au cours du premier trimestre 2026 (cf. § 2.2.3) ;

le règlement des dettes d'exploitation de la Société, partiellement intervenu avant le 30 juin 2026 dans le cadre des accords transactionnels conclus avec les créanciers historiques (cf. § 6.9.4), est en cours depuis le 29 septembre 2026 au moyen du produit de l'augmentation de capital, dont le règlement-livraison est intervenu le 28 septembre 2026 (cf. § 3.5).

la conversion en capital d'une partie significative de l'endettement obligataire de la Société, par remboursement partiel en actions des ORA1 et ORA2 (cf. § 3.3 et § 3.5).

La Société n'exerce toutefois pas, à ce jour, d'activité opérationnelle génératrice de revenus. Ses charges de fonctionnement sont couvertes par la trésorerie issue de l'augmentation de capital, et la poursuite de son exploitation au-delà de cet horizon dépendra de la mise en œuvre de la nouvelle orientation stratégique de la Société.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de la Société pour la période close le 30 juin 2026 en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

6.6.3 Comparabilité des comptes

Les données comparatives présentées dans ce rapport financier semestriel coïncident avec les comptes individuels de la société au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025.

6.6.4 Faits marquants de la période (rappel)

2 février 2026 — Assemblée Générale : changement de dénomination sociale, autorisation de réduction de capital, délégations pour l'ORA2 (cf. § 2.2.1).

4 février 2026 — réduction de capital, première étape : valeur nominale de 1 € à 0,25 € (cf. § 2.2.2).

13 mars 2026 — émission d'une obligation à court terme de 196 000 euros (cf. § 2.2.3).

27 mars 2026 — Assemblée Générale : nomination de Grant Thornton et Exco Socodec en qualité de commissaires aux comptes (cf. § 2.2.4).

30 avril 2026 — réduction de capital, seconde étape : valeur nominale de 0,25 € à 0,0125 € (cf. § 2.2.5).

19 mai 2026 — exécution de la cession de créances Ott Heritage au profit de M. van den Ouden, pour 738 379 euros (cf. § 2.2.6).

8 juin 2026 — publication des résultats annuels 2025 et du Rapport Financier Annuel 2025 (cf. § 2.2.7).

17 juin 2026 — changement de gouvernance : nomination de M. Rudie Reedijk en qualité de Président-Directeur Général (cf. § 2.2.8).

25 juin 2026 — avenant n°1 à l'ORA1 (échéance portée au 31 décembre 2029, intérêt de 5 % l'an instauré) et émission d'ORA2 pour 2 769 599 euros, au bénéfice de M. van den Ouden et de Tonner Drones SA (cf. § 2.2.9).

30 juin 2026 — convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire (cf. § 2.2.10).

6.6.5 Faits postérieurs au 30 juin 2026 (rappel)

1er juillet 2026 — constat de l'absence de quorum à l'Assemblée Générale du 30 juin 2026 (cf. § 3.1).

17 juillet 2026 — Assemblée Générale sur seconde convocation : approbation des comptes 2025, nomination de deux administratrices (cf. § 3.2).

Postérieurement au 30 juin 2026 — poursuite de la restructuration de la dette par ORA2 (cf. § 3.3) ; augmentation de capital de 1 275 680 euros, clause d'extension incluse, et remboursement partiel des ORA1 et ORA2 en actions (cf. § 3.5).

6.7 Règles et méthodes comptables

Les comptes semestriels de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, en application du règlement ANC n°2014-03 tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06.

Le bilan de la période présente un total de 370 860 euros. Le compte de résultat dégage une perte de 416 547 euros. La période considérée débute le 1er janvier 2026 et se termine le 30 juin 2026 (durée : 6 mois).

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs représentant une obligation probable ou certaine, dont l'échéance

ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, qui provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Chiffre d'affaires

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur la période.

6.8 Notes annexes sur les postes du bilan

6.8.1 Provisions

En euros	Début exercice (01/01/2026)	Augmentations	Diminutions	Fin de période (30/06/2026)
Provisions pour risques	—	110 965	—	110 965
Total des provisions pour risques et charges	—	110 965	—	110 965
Dépréciation de la créance MHM Labs	1 695 153	—	—	1 695 153
Total des provisions pour dépréciations	1 695 153	—	—	1 695 153
TOTAL GÉNÉRAL	1 695 153	110 965	—	1 806 118

La provision pour risques (110 965 €) est constituée au titre d’un contentieux commercial, cf. § 6.10.1. La dépréciation de la créance MHM Labs de l’ordre de 1 695 153 €, déjà intégralement constituée au 31 décembre 2025, correspond à 100 % de la créance détenue sur cette ancienne filiale cédée en 2024.

6.8.2 Créances et dettes

Créances au 30 juin 2026

En euros	30/06/2026	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	96	96	—
Autres créances	316 570	316 570	—
Charges constatées d'avance	4 155	4 155	—
Total des créances	320 821	320 821	—

Les « Autres créances » se composent principalement de créances de TVA en instance de déduction ou de remboursement (296 K€) ainsi que d'une créance sur MHM Labs de 1 695 K€ en valeur brute, intégralement dépréciée (cf. § 6.8.1).

Dettes au 30 juin 2026

En euros	30/06/2026	1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunt obligataire ORA (ORA1)	720 310	—	720 310
Emprunt obligataire court terme	196 000	196 000	—
Emprunt obligataire ORA 2	2 769 599	—	2 769 599
Provision pour litige	110 965	110 965	—
Intérêts courus sur emprunts obligataires	22 367	22 367	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	535 862	535 862	—
Dettes fiscales et sociales	45 042	45 042	—
Autres dettes	186 140	186 140	—
TOTAL	4 586 285	1 096 376	3 489 909

L'emprunt obligataire ORA1 de l'ordre de 720 310 €, intégralement souscrit par M. Diede van den Ouden, a fait l'objet d'un avenant le 25 juin 2026 portant son échéance au 31 décembre 2029 et instaurant un intérêt de 5 % l'an couru depuis son émission le 8 octobre 2025 (cf. § 2.2.9). L'emprunt obligataire ORA2 de l'ordre de 2 769 599 €, émis ce même jour, partage la même échéance au 31 décembre 2029.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés de 535 862 € n'incluent plus, au 30 juin 2026, la créance Ott Heritage cédée à M. van den Ouden puis convertie en emprunt obligataire ORA2 (cf. § 2.2.6 et § 6.10.3).

6.8.3 Capital social

Actions au 30/06/2026 (en euros)	Nombre	Val. nominale	Montant
Capital social début d'exercice (31/12/2025)	3 601 580	1,00	3 601 580
Réduction de capital — première étape (4 février 2026, cf. § 2.2.2)	—	(0,75)	(2 701 185)
Réduction de capital — seconde étape (30 avril 2026, cf. § 2.2.5)	—	(0,2375)	(855 375)
Capital social fin de période (30/06/2026)	3 601 580	0,0125	45 020

Les deux réductions de capital du premier semestre 2026, autorisées par l'Assemblée Générale du 2 février 2026, ont porté sur la seule valeur nominale des actions (3 601 580 actions inchangées) : de 1 € à 0,25 € le 4 février 2026, puis de 0,25 € à 0,0125 € le 30 avril 2026. Le regroupement d'actions proposé à la 16ème résolution de l'Assemblée du 17 juillet 2026 (cf. § 3.2) n'a pas été adopté faute de quorum extraordinaire et n'affecte donc pas ce tableau au 30 juin 2026. Postérieurement à la période, la société a annoncé le 26 août 2026 une troisième réduction de la valeur nominale de l'action, de 0,0125 euro à 0,011 euro, par imputation sur les pertes antérieures, en préparation de l'augmentation de capital lancée le 1er septembre 2026 (cf. § 3.5).

6.9 Notes annexes sur les postes du compte de résultat

6.9.1 Charges externes

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Achats d'études et prestations de services	4 718	6 460
Redevances de crédit-bail	—	1 092
Locations immobilières	975	6 750
Charges locatives de copropriété	2 280	750
Maintenance / contrats	—	(2 400)
Primes d'assurance	13 067	10 442
Honoraires des commissaires aux comptes	32 309	12 050
Honoraires comptables	4 100	34 440
Honoraires d'avocats	48 011	51 300
Honoraires divers	3 590	180 056
Frais et actes contentieux	1 837	—
Publications légales	15 580	15 232
Publication financière	—	8 675
Frais postaux et télécommunications	—	52
Frais bancaires	528	8 903

En euros	30/06/2026	30/06/2025
TOTAL	126 997	333 801

6.9.2 Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel :

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Rémunérations du personnel (salaires)	27 500	—
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 250	—
TOTAL	35 750	—

Effectif moyen :

	30/06/2026	30/06/2025
Cadres	0	0
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Effectif moyen interne	0	0
Intérimaires	0	0
Effectif moyen total	0	0

La société n'emploie aucun salarié. M. Rudie Reedijk exerce ses fonctions de Président-Directeur Général au seul titre de son mandat social ; la rémunération de 27 500 euros (compte « Salaires ») et les cotisations sociales afférentes de 8 250 euros correspondent à sa rémunération de mandataire social depuis le 2 février 2026.

6.9.3 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements sur immobilisations	—	14 915
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	—	3 950
Dotations aux provisions pour risques et charges	110 965	—
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	—	—
TOTAL	110 965	18 865

6.9.4 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres charges de l'ordre de 113 823 € comprennent notamment 82 907 euros au titre d'accords transactionnels conclus avec des fournisseurs et 30 000 euros de rémunérations des administrateurs.

6.9.5 Autres produits et charges financiers

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Autres charges financières	(4 695)	(2 012)
Autres produits financiers	—	73 615
TOTAL	(4 695)	71 603

6.9.6 Coût de l'endettement financier net

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Produits sur créances et valeurs mobilières de placement	—	—

En euros	30/06/2026	30/06/2025
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
Charges d'intérêts	(24 079)	(22 510)
Coût de l'endettement financier net	(24 079)	(22 510)

La quasi-disparition des valeurs mobilières de placement entre le 31 décembre 2025 (11 796 €) et le 30 juin 2026 (2 €) résulte de la résiliation du contrat de liquidité conclu avec CIC, annoncée le 8 juin 2026 (cf. § 2.2.7), les titres détenus dans ce cadre ayant été restitués sans plus ou moins-value de cession.

6.10 Autres informations

6.10.1 Engagements hors bilan et passifs éventuels

En cas de cession de l'ensemble des titres de la société NYS au-delà d'une valeur de 800 000 euros, dans un délai de 5 ans suivant la date de réalisation de la cession de l'ensemble des titres de NYS, la société MHM Corporate (ex MYHOTELMATCH) disposera d'un complément de prix. Ce dernier sera égal à 30 % de la partie du prix de cession entre 800 000 euros et 5 000 000 d'euros ; et 50 % de la partie du prix de cession au-delà de 5 000 000 euros. Si l'acheteur vend la société MHM Labs à un tiers dans les cinq ans suivant la date de réalisation de la cession, le vendeur pourra récupérer une partie du produit de la vente, déduction faite des dépenses et des coûts (« le produit »), 80 % du produit revenant au vendeur et 20 % restant acquis à l'acheteur (engagements repris du Rapport Financier Annuel 2025, page 34-35).

6.10.2 Rémunération des organes de direction

M. Rudie Reedijk exerce ses fonctions de Président-Directeur Général au seul titre de son mandat social ; sa rémunération au titre de la période s'élève à 27 500 euros (cf. § 6.9.2).

6.10.3 Transactions avec les parties liées

Nature	Entité liée	Nature du lien	Solde au bilan (30/06/2026)	Impact sur résultat
Dette convertie en ORA2 (dont 739 909 € issus de la cession Ott Heritage, cf. § 2.2.6)	M. Diede van den Ouden	Ancien Président du conseil d'administration	1 519 599 €	0 €
Dette convertie en ORA2	Tonner Drones SA	Société liée à M. Diede van den Ouden	1 250 000 €	0 €
Avance remboursable anticipée (ARA)	M. Diede van den Ouden	idem	73 846 €	0 €
Accord de financement	M. Diede van den Ouden	idem	50 000 €	0 €
Financement court terme	Tonner Drones SA	idem	31 200 €	0 €
Intérêts sur emprunts (ORA1 et obligation court terme)	M. Diede van den Ouden	idem	22 367 €	(22 367 €)

L'emprunt obligataire ORA1 et l'obligation à court terme, toutes deux intégralement détenues par M. van den Ouden, portent intérêt (5 % l'an pour l'ORA1 depuis l'avenant du 25 juin 2026, cf. § 2.2.9) ; la charge d'intérêts totale sur emprunts obligataires de la période (22 367 €, cf. § 6.9.6) leur est donc rattachée dans son intégralité, sans qu'une ventilation entre les deux instruments soit isolée à ce stade.

7. Annexe 2 — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

MHM CORPORATE

Rapport des commissaires aux comptes sur

l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

MHM CORPORATE

Société Anonyme
au capital de 1 799 296,52 €
27, avenue de l'Opéra
75001 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société MHM Corporate, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés conformément à la recommandation de la CNC n° 99-R-01 du 18 mars 1999 sur les comptes intermédiaires.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 30 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Exco Socodec

Laurent Bouby
Associé

Loïc Valichon
Associé

MHM CORPORATE — Société anonyme
Siège social : 27, avenue de l'Opéra, 75001 Paris